



14 mars 2025. LIOUX-LES-MONGES. Conférence sur le rôle et le fonctionnement du Sénat

LA MONTAGNE

Article du 30 mars 2025

14 mars 2025. LIOUX-LES-MONGES. Conférence sur le rôle et le fonctionnement du Sénat



En tant qu'élu, le maire Jacky Payard a accueilli le sénateur Jean-Jacques Lozach. Celui-ci est membre de la commission culture, éducation, communication et sport au Sénat.
© Droits réservés

Lioux-les-Monges. Jean-Jacques Lozach au cœur de la ruralité. Invité par l'association Vivalioux, le sénateur Jean-Jacques Lozach a présenté l'essentiel, mais aussi la grande et la petite histoire du Sénat, une des deux chambres qui composent le parlement et dont la mission de représentante des collectivités territoriales est de proposer des textes de loi et de contrôler l'action du gouvernement. Garant de la stabilité des institutions, le Sénat ne peut être dissous et son président assure l'intérim en cas de vacance ou d'empêchement de la présidence de la République.

Un cours d'instruction civique

Entre l'histoire du Palais du Luxembourg et la première pierre, peut-être posée par un maçon creusois, afin de construire ce bâtiment imaginé par Marie de Médicis en 1615 et sa vocation actuelle, il est passé beaucoup d'eau sous les ponts parisiens de la Seine.



14 mars 2025. LIOUX-LES-MONGES. Conférence sur le rôle et le fonctionnement du Sénat

Sénateur depuis 2008 mais aussi maire de Bourgneuf de 1991 à 2001, conseiller général à partir de 1994, président du Département de 2001 à 2015, Jean-Jacques Lozach siège désormais comme conseiller départemental. C'est donc un incollable serviteur de la République qui a captivé l'auditoire pendant une heure et demie en faisant un tour complet de l'hémicycle et de ceux qui en furent les principaux acteurs. Un exposé très documenté et ponctué d'humour qui a quelque peu démythifié certaines idées reçues et apporté de l'eau au moulin de la République.

La discussion finale, autour de la loi de modification des prochaines élections municipales, ne semble pas avoir convaincu la majorité des élus et des électeurs qui redoutent que les citoyens se détournent d'un vote qui va perdre de l'intérêt et qui risque d'accentuer l'abstention. Suite à une question, Jean-Jacques Lozach a déploré que la proposition de loi visant à réhabiliter les hommes « fusillés pour l'exemple » durant la Première Guerre mondiale n'ait pas été votée par le Sénat.